



## Article 6

La CGT se fonde sur l'indépendance de l'organisation à l'égard du patronat, des pouvoirs publics, des gouvernements, organisations politiques, philosophiques, religieuses et autres.

Nul ne peut se servir de son titre de confédéré ou d'une fonction confédérale dans un acte politique ou électoral extérieur à l'organisation.

Le respect des diversités et du pluralisme d'opinion, la garantie que ses analyses, ses réflexions et ses décisions sont prises en son sein permettent à la CGT d'être libre et maître de son expression et de ses initiatives.

Statuts de la CGT adopté au 50e congrès confédéral de Toulouse en mars 2013

**Lettre ouverte,**

**à l'Union locale CGT de Bagnolet - les Lilas,  
à La Coordination Syndicale Départementale 93,  
à la Fédération des services publics  
à l'Union Départementale 93 :**

Le mercredi 3 mai 2017, 4 jours avant le second tour de l'élection présidentielle, une tribune, intitulée « *Nous, militants de la CGT. Nous utiliserons le bulletin Macron pour barrer la route à l'extrême droite* » a été publiée dans *l'Humanité*.

Le texte, signé de responsables de la CGT - dont le secrétaire général de la fédération des Services Publics, à laquelle est affilié notre syndicat - se termine par ces mots : « *Le 7 mai, c'est au titre de l'antifascisme, de la défense de la République démocratique et des libertés syndicales gagnées de haute lutte par les salariés, c'est en étant déterminés à œuvrer à des perspectives de progrès social, que nous utiliserons le bulletin de vote Macron.* »

La CGT des territoriaux des Lilas tient à préciser que le choix affirmé par les signataires de cette tribune n'engage en rien notre syndicat. Nous n'avons pas donné un mandat pour que nos représentants s'expriment en ces termes. Nous condamnons cette initiative.

C'est « à titre individuel » que les camarades s'expriment dans cette tribune mais, ne soyons pas naïfs, lorsque l'on occupe des responsabilités telles que secrétaire de Fédération ou d'Union départementale, la « parole individuelle » n'existe pas, surtout quand il s'agit d'une expression politique.

Comme l'indique le Monde : « *Parmi les signataires figurent les secrétaires généraux de quatre grosses fédérations de la CGT : Baptiste Talbot pour celle des services publics, la première en nombre d'adhérents (...)* »

Nous estimons que cette tribune est une faute qui entame la crédibilité de l'organisation syndicale dans son ensemble car disons-le une bonne fois pour toutes : **ce n'est pas le rôle du syndicat de se prononcer pour appuyer des candidatures aux élections politiques.**

C'était déjà une faute que la CGT soit associée, en 2012 et avant 2012, à un choix de candidat à la présidentielle. C'est toujours une faute en 2017.

Rien ne peut justifier, quel que soit le contexte, que des représentants officiels, sensés assurer représentativité et responsabilité vis-à-vis de tous leurs camarades confédérés, remettent en cause les règles de fonctionnement interne.

L'expression d'un choix partisan politique, peut être considéré, à tort ou à raison, comme juste et légitime, par des camarades syndiqués. Mais le pluralisme et la diversité des opinions ne doit pas entraîner d'amalgame.

Le champ d'intervention et d'expression syndicale ne doit, en aucun cas, être calqué sur la compétition électorale politique. Nous estimons même, qu'aujourd'hui plus que jamais, cette différenciation représente une question vitale pour l'avenir de nos organisations syndicales.

Chacun - à la CGT, comme partout - agit selon sa conscience face aux échéances électorales mais ce n'est pas au syndicat de donner une parole qui sera interprétée, qu'on le veuille ou non, comme une consigne de vote.

Notre opposition au fait que la CGT se prononce sur des choix de candidatures politiques n'est nullement motivée par une question de principe. C'est au contraire la réalité de nos pratiques syndicales, à la base, dans nos entreprises et au sein de nos instances locales qui nous conduisent naturellement à cette position.

Rien n'empêche de passer quelques moments autour d'un verre avec des camarades ou des collègues pour savoir s'il faut, par exemple, voter Macron, s'abstenir ou voter blanc. Nous le savons : chacune de ces options correspondent à des positionnements personnels de camarades de la CGT.

Le fait que la CGT, en tant que telle, choisisse de se prononcer pour une option particulière ne peut qu'entraîner un déballage collectif stérile sur les raisons de tel choix, plutôt qu'un autre.

En définitive, ce type de débat, n'apporte aucune solution concrète aux problèmes rencontrés par nos syndicats pour se développer et gagner les luttes revendicatives. Le positionnement électoral politique personnel des uns et des autres n'est pas un critère pertinent de syndicalisation. Il ne permet pas d'enrichir nos pratiques syndicales. Il contribue, au contraire, à créer des motifs de suspicion, de discorde et de division, alors que l'action de la CGT vise au contraire à rassembler le plus largement possible, quel que soit les croyances ou les appartenances politiques, pour un « syndicalisme de masse et de classe ».

Texte, adopté par la CGT territoriaux des Lilas lors de la commission exécutive du 12 mai 2017.

François Le Douarin, secrétaire général de la CGT territoriaux des Lilas

